

Conseil municipal

Séance ordinaire du 18 avril 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 18 avril 2016, à 19 h 30, dans la salle du Conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Christiane Marcoux, Patricia Poissant, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Robert Cantin, Jean Fontaine, Ian Langlois, Hugues Larivière et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Michel Fecteau, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (R.L.R.Q. c.C-19).

Madame Mélanie Dufresne, conseillère, est absente.

Monsieur François Vaillancourt, directeur général, est présent.
Monsieur François Lapointe, greffier, est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 30

ORDRE DU JOUR

No 2016-04-0174

Adoption de l'ordre du jour

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

18 avril 2016

Que l'ordre du jour de la présente séance ordinaire soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Le projet de règlement no 1432 modifiant les dispositions du règlement de zonage portant sur les événements promotionnels érigés pour la vente de fleurs ou de plantes.
- Les critères édictés au règlement relatif aux usages conditionnels pour traiter et évaluer les demandes d'implantation des antennes de télécommunication.
- On réitère une demande pour l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Bernier, à l'intersection de la rue Savard, et on souhaite que le conseil municipal réduise à 40 km/h la vitesse maximale permise dans les rues des secteurs résidentiels.
- La répartition des coûts des travaux de construction d'une conduite pluviale et de bordures de rues et de réfection des infrastructures municipales existantes de la rue Charles-Henri-Hébert.
- Les travaux de rénovation de l'église Trinity.

- - - -

PROCÈS-VERBAUX

No 2016-04-0175

Adoption du procès-verbal de la séance du 4 avril 2016

Chaque membre du Conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

18 avril 2016

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2016 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,
AFFAIRES JURIDIQUES

No 2016-04-0176

Appui à la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire »

CONSIDÉRANT la tenue, à travers le Canada, de la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire », du 25 avril au 1^{er} mai 2016 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public de sensibiliser nos citoyens sur les façons de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui peuvent être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents impliquant des trains et des citoyens ;

CONSIDÉRANT qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec l'industrie ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organisations, ainsi qu'avec le public, pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

CONSIDÉRANT la demande d'Opération Gareautrain d'appuyer ses efforts pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

D'appuyer la « Semaine de la sécurité publique ferroviaire », un événement national, se déroulant du 25 avril au 1^{er} mai 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0177

Signature d'un bail pour la location d'un espace à bureau et d'entreposage avec « Solutout inc. »

CONSIDÉRANT que le Service du greffe requiert un espace d'entreposage pour les archives municipales ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT que ce type d'entreposage requiert des spécificités particulières (température et humidité contrôlée) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que soit autorisée la signature d'un bail avec « Solutout inc. » pour la location d'un espace à bureau et d'un local d'entreposage, d'une superficie totale de 2 505 pi² et ce, à l'intérieur de l'immeuble situé au 131, rue Collin.

Que ce bail soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 16 mai 2016 au 15 mai 2021 et moyennant un loyer annuel de 7,50 \$ / pi² plus taxes, (loyer brut de 18 787,50 \$), ce loyer étant indexé annuellement à compter du 16 mai 2017 selon le taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada.

Que le greffier, ou la greffière adjointe, et l'avocat-conseil, soient autorisés à signer ce bail pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, de même qu'à signer tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes requises à cette fin soient prises à même les disponibilités du poste comptable 02-140-00-511 et qu'un engagement de crédit soit autorisé à même les prévisions budgétaires des exercices financiers 2017 à 2021 pour la partie de cette dépense inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES

No 2016-04-0178

Nomination des représentants de la Ville au Comité administratif de réalisation d'un plan d'affaires pour la création d'un « Centre pluridisciplinaire de diffusion de l'art et de la culture du Vieux-Saint-Jean »

CONSIDÉRANT la résolution n° CE-2016-04-0143, adoptée le 13 avril 2016, par laquelle le Comité exécutif autorisait la signature d'une entente avec la « Société pour la promotion d'événements culturels dans le Haut-Richelieu » pour l'élaboration d'un plan d'affaires pour la création d'un « Centre pluridisciplinaire de diffusion de l'art et de la culture du Vieux-Saint-Jean » ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT que cette entente prévoit la formation d'un comité composé, entre autres, de représentants de la Ville, dont le mandat sera de réaliser le plan d'affaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Ville au sein de ce comité ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que monsieur le conseiller François Auger et que le directeur du Service des loisirs et bibliothèques, ou son représentant, soient désignés pour siéger à titre de représentants de la Ville au sein du Comité administratif de réalisation d'un plan d'affaires pour la création d'un « Centre pluridisciplinaire de diffusion de l'art et de la culture du Vieux-Saint-Jean ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

INFRASTRUCTURES ET GESTION DES EAUX

No 2016-04-0179

Appel d'offres – SA-065-IN-16 – Mise à niveau et implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage – ING-759-2016-004

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la mise à niveau et l'implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Les installations électriques Sylvain Durand inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Les installations électriques Sylvain Durand inc. », le contrat pour la mise à niveau et l'implantation de systèmes de contrôle pour divers postes de pompage, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, au coût forfaitaire inscrit au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-065-IN-16, pour un montant total de 137 295,10 \$, taxes incluses.

18 avril 2016

Que cette dépense soit payable au moyen d'un emprunt de 137 295,10 \$, taxes incluses, au fonds de roulement de la municipalité au poste comptable 22-311-00-200, cet emprunt étant remboursable en dix (10) versements annuels égaux et consécutifs à compter du 1^{er} janvier 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

TOPONYMIE ET CIRCULATION

No 2016-04-0180

Stationnement interdit sur la rue de la Tramontane

CONSIDÉRANT la présence de courbes prononcées aux deux extrémités de la rue de la Tramontane ;

CONSIDÉRANT que pour assurer une sécurité et visibilité accrue pour les automobilistes il y a lieu d'interdire le stationnement à l'intérieur de ces courbes ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation entérinée lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 66801) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soit, en tout temps, interdit le stationnement des véhicules dans les courbes intérieures de la rue de la Tramontane, le tout tel que montré au plan numéro CC-2016-66801 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 9 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-04-0181

Arrêt obligatoire – rue Trotter

CONSIDÉRANT qu'afin d'accroître la sécurité, il y a lieu de mettre aux normes l'intersection située en direction nord de la courbe de la rue Trotter par l'ajout d'un panneau « ARRÊT » obligatoire ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 67034) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

D'autoriser la pose d'un panneau « ARRÊT » obligatoire en direction nord sur la rue Trotter, le tout selon le plan CC-2016-67034 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 9 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour ne faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0182

Stationnement interdit – rue de Coulomb

CONSIDÉRANT l'étroitesse de la rue de Coulomb et ce, particulièrement près du ponceau traversant le cours d'eau du Petit-Bernier ;

CONSIDÉRANT que pour des raisons de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement aux approches dudit ponceau ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 67089) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit interdit, en tout temps, le stationnement aux abords du ponceau de la rue de Coulomb, le tout selon le plan numéro CC-2016-67089 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 9 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0183

18 avril 2016

Virage à gauche interdit – rue Aubry

CONSIDÉRANT la problématique rencontrée, particulièrement pour les camions, d'exécuter un virage à gauche à partir de la rue Aubry vers le chemin du Grand-Bernier Nord ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 61997) ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

De décréter l'interdiction d'effectuer un virage à gauche à partir de la rue Aubry vers le chemin du Grand-Bernier Nord, le tout selon le plan n° CC-2016-61997 préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 9 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir la signalisation nécessaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0184

Sens unique – rue Mackenzie-King

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'effet d'instaurer un sens unique sur la rue Mackenzie-King afin d'accroître la sécurité aux abords des écoles Joséphine-Dandurand et Bruno-Choquette ;

CONSIDÉRANT que le stationnement d'autobus scolaire sur la rue Mackenzie-King rend difficile la circulation des automobiles ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 5.4) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la circulation se fasse à sens unique sur la rue Mackenzie-King, direction sud, entre la rue Frontenac et le boulevard Gouin.

Qu'à cette fin, le Service des travaux publics soit autorisé à installer et à maintenir les panneaux de signalisation nécessaire, le tout selon le plan n° CC-2016-5.4 , préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des

18 avril 2016

eaux, en date du 14 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la résolution n° 18359, adoptée par le Conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 1^{er} février 1993, soit modifiée par l'abrogation du paragraphe concernant l'installation d'un panneau « ARRÊT » obligatoire sur la rue Mackenzie-King, coin nord-est, à l'intersection de la rue Frontenac.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0185

Retrait de signalisation – Stationnement interdit – rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT qu'il est requis de modifier la signalisation relative au stationnement interdit sur la rue Notre-Dame, notamment, en raison de la fermeture de l'église située sur cette rue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 19 janvier 2016 (recommandation n° 67545) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

D'autoriser le retrait des panneaux de signalisation relatifs au stationnement interdit sur la rue Notre-Dame, près de la rue Saint-Louis, le tout selon le plan n° CC-2016-67545, préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 9 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à retirer les panneaux visés par la présente résolution.

Que la résolution n° 2629-09-97, adoptée le 15 septembre 1997 par le Conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit modifiée par la suppression des 4^e et 6^e alinéas de ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot quitte son siège, ainsi que la salle des délibérations.

No 2016-04-0186

18 avril 2016

Retrait de signalisation – Stationnement limité – rue Longueuil

CONSIDÉRANT que des panneaux de signalisation limitant le stationnement à deux (2) heures sont présents sur la section de la rue Longueuil située entre les rues Saint-Jacques et Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que cette signalisation cause des inconvénients pour les invités des propriétés résidentielles situées sur cette section de rue ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité sur la circulation émise lors de la réunion tenue le 9 janvier 2016 (recommandation n° 63881) ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant

D'autoriser le retrait des panneaux de signalisation relatifs au stationnement limité de deux (2) heures installés sur la rue Longueuil, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Charles, le tout selon le plan n° CC-2015-63881, préparé par la Division ingénierie du Service des infrastructures et gestion des eaux, en date du 5 mars 2016, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que le Service des travaux publics soit autorisé à retirer les panneaux visés par la présente résolution.

Que la résolution n° 14807 adoptée par le Conseil municipal de l'ancienne Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 21 novembre 1988 soit abrogée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

TRAVAUX PUBLICS

No 2016-04-0187

Appel d'offres – SA-2358-TP-16 – Travaux de coupe de pelouse dans divers parcs et espaces verts municipaux pour les saisons 2016, 2017, 2018 et 2019 (plus une saison optionnelle)

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour les travaux de coupe de pelouse dans divers parcs et espaces verts municipaux pour les saisons 2016, 2017, 2018 et 2019 (2020 saison optionnelle) ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT que les soumissions les plus basses provenant de « Les entreprises Bergeron senc » et « Les pelouses GS » se sont avérées conformes aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que soient octroyés aux entreprises suivantes les contrats relatifs aux travaux de coupe de pelouses dans les parcs et espaces verts municipaux, à savoir :

Adjudicataires	Secteur Sud	Secteur Nord	Secteur Est
Les entreprises Bergeron senc	482 259,42 \$	324 286,53 \$	
Les pelouses GS			298 379,67 \$

et ce, pour les années 2016, 2017, 2018 et 2019, plus une année d'option (2020) pour laquelle ces contrats seront automatiquement renouvelés à moins d'un préavis de non-renouvellement transmis aux adjudicataires, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires inscrits aux bordereaux de soumission de l'appel d'offres SA-2358-TP-16 de chacun de ces adjudicataires et selon les besoins exprimés en cours de contrat, pour une dépense totale d'environ 1 104 925,62 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-750-00-499 et que soit autorisé un engagement de crédit aux budgets des exercices financiers 2017, 2018, 2019 et pour l'année optionnelle 2020 pour la partie de ces contrats inhérente à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Yvan Berthelot reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-04-0188

Appel d'offres – SA-2359-TP-16 – Fourniture et plantation d'arbres

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour la fourniture et la plantation d'arbres ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Pépinière Brown (1987) inc. » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

18 avril 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Pépinière Brown (1987) inc. », le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres pour l'année 2016, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, aux coûts unitaires par item inscrits au bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2359-TP-16 et en fonction des besoins réels du service requérant, pour un montant global estimé à 244 935,38 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville au poste comptable 02-750-00-603.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0189

Appel d'offres – SA-2376-TP-16 – Approvisionnement en essence et en carburant diesel pour le secteur est

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu des soumissions pour l'approvisionnement en essence et en carburant diesel pour le secteur est ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse provenant de « Petro-T / Division Harnois Groupe Pétrolier » s'est avérée conforme aux exigences administratives et techniques des documents d'appel d'offres ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit « Petro-T / Division Harnois Groupe Pétrolier », le contrat pour l'approvisionnement en essence et en carburant diesel pour le secteur est, pour les années 2016 à 2018, le tout en conformité avec les documents de soumission relatifs à ce projet, moyennant les escomptes indiqués dans le bordereau de soumission de l'appel d'offres SA-2376-TP-16 (0,01 \$ pour l'essence et 0,03 pour le carburant diesel), et en fonction des besoins exprimés en cours de contrat, jusqu'à concurrence d'un montant global estimé à 157 845 \$, taxes incluses.

Que les sommes requises à cette fin soient prises au fonds général d'administration de la Ville, poste comptable 02-392-00-361.

Que soit autorisé un engagement de crédit aux budgets des exercices financiers des années 2017 et 2018 pour la portion de cette dépense attribuable à ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

18 avril 2016

URBANISME

No 2016-04-0190

DDM 2016-3650 – Madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière – Immeuble situé au 555, avenue Masseau

CONSIDÉRANT que le 4 avril dernier, le Conseil municipal reportait à la séance de ce soir la prise de décision concernant la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière à l'égard de l'immeuble situé au 555, avenue Masseau (DDM-2016-3650) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reporter à nouveau cette prise de décision afin de compléter l'analyse en cours ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Hugues Larivière
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

De reporter de nouveau et ce, à la séance du 2 mai 2016, la prise de décision sur la demande de dérogation mineure déposée par madame Suzanne Lefebvre et monsieur Fernand Barrière à l'égard de l'immeuble situé au 555, avenue Masseau (DDM-2016-3650).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-04-0191

DDM 2016-3661 – Commission scolaire des Hautes-Rivières – Immeuble situé au 300, rue Georges-Phaneuf

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières et affectant l'immeuble situé au 300, rue Georges-Phaneuf.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 377 du cadastre du Québec et situé au 300, rue Georges-Phaneuf ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction d'un bâtiment modulaire temporaire empiétant dans la marge avant secondaire prescrite ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 377 du cadastre du Québec et situé au 300, rue Georges-Phaneuf.

Que soit autorisée l'installation d'un bâtiment modulaire temporaire empiétant d'au plus 0,90 m dans la marge avant secondaire prescrite à 4,5 m, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2016-3661-01 à DDM-2016-3661-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente dérogation mineure soit valide pour une durée de trois (3) ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution. A l'expiration de ce délai, ce bâtiment modulaire temporaire devra être retiré.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Hugues Larivière déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point de discussion. Il quitte son siège et la salle des délibérations.

No 2016-04-0192

DDM 2016-3665 – Monsieur Éric Jutras – Immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé aux 50-52, rue Moreau

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Éric Jutras et affectant l'immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé sur la rue Moreau.

Monsieur le maire invite par la suite, les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Éric Jutras à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé sur la rue Moreau ;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour but de permettre la construction de nouveaux bâtiments d'habitation en

18 avril 2016

projet intégré et l'aménagement d'une aire de stationnement comportant un nombre de cases inférieur au nombre minimum prescrit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit acceptée la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Éric Jutras à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé sur la rue Moreau.

Que soient autorisés la construction de cinq (5) bâtiments d'habitation multifamiliale en projet intégré, pour un total de 30 logements, et l'aménagement d'une aire de stationnement comportant 54 cases, soit six (6) de moins que le nombre minimum prescrit à 60, le tout s'apparentant aux plans n^{os} DDM-2016-3565-01 à DDM-2016-3665-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Hugues Larivière reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-04-0193

DDM 2016-3649 – Madame Diane Lamothe pour « Rogers Communication » - Immeuble sis au 658, route 219

Le greffier explique l'objet de la demande de dérogation mineure déposée par madame Diane Lamothe pour « Rogers Communication » et affectant l'immeuble situé au 658, route 219.

Monsieur le maire invite par la suite les personnes intéressées à s'exprimer sur cette demande.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par madame Diane Lamothe pour « Rogers Communication » à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 090 913 du cadastre du Québec et situé au 658, route 219 ;

CONSIDÉRANT que cette demande a été déposée à l'égard du projet d'implantation d'une antenne de télécommunication à cet endroit ;

18 avril 2016

CONSIDÉRANT la nécessité d'analyser toutes les possibilités d'optimiser ce projet ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

De reporter à une séance ultérieure la prise de décision à l'égard de la demande de dérogation mineure déposée par madame Diane Lamothe pour « Rogers Communication » et affectant l'immeuble situé au 658, route 219 et visant l'implantation d'une nouvelle antenne de télécommunication.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

Monsieur le conseiller Hugues Larivière déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt avec le prochain point de discussion. Il quitte son siège et la salle des délibérations.

No 2016-04-0194

PIIA 2016-3648 – Monsieur Éric Jutras – Immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé aux 50-52, rue Moreau

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Éric Jutras à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé sur la rue Moreau ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'implantation et de construction de cinq (5) bâtiments d'habitation multifamilial en projet intégré, et d'aménagement du terrain ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit accepté, sous condition, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Éric Jutras à l'égard de l'immeuble constitué des lots 3 616 895, 3 268 275, 3 616 896 et 3 268 283 du cadastre du Québec et situé sur la rue Moreau.

Que soient en conséquence autorisées l'implantation et la construction d'un projet intégré comportant cinq (5) bâtiments d'habitation multifamilial, ainsi que l'aménagement paysager du terrain, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3648-01 et

18 avril 2016

PIA-2016-3648-03 à PIA-2016-3648-09 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et à la condition suivante :

- une haie de cèdres doit être ajoutée de chaque côté de l'aire de stationnement du côté de la rue des Plaines, tel que montré au plan PIA-2016-3648-09.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0195

PIIA 2016-3662 – Commission scolaire des Hautes-Rivières – Immeuble situé au 300, rue Georges-Phaneuf

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 377 du cadastre du Québec et situé au 300, rue Georges-Phaneuf ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'installation d'un bâtiment modulaire temporaire à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 8 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la Commission scolaire des Hautes-Rivières à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 089 377 du cadastre du Québec et situé au 300, rue Georges-Phaneuf .

Que soit en conséquence autorisée l'installation d'un bâtiment modulaire temporaire à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3662-01 à PIA-2016-3662-03 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

18 avril 2016

Monsieur le conseiller Hugues Larivière reprend son siège dans la salle des délibérations.

No 2016-04-0196

PIIA 2016-3679 – Monsieur François Longpré – Immeuble situé au 549, rue des Acadiens

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur François Longpré à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 092 310 du cadastre du Québec et situé au 549, rue des Acadiens ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de démolition du garage isolé érigé à cet endroit et sa reconstruction ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 22 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger

Que soit accepté, sous conditions, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur François Longpré à l'égard de l'immeuble constitué du lot 3 092 310 du cadastre du Québec et situé au 549, rue des Acadiens.

Que soient en conséquence autorisées la démolition du garage isolé érigé à cet endroit et la construction d'un nouveau garage pour le remplacer, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3679-01 à PIA-2016-3679-05 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, aux conditions suivantes :

- le nouveau garage doit comporter un toit dont la pente s'apparente à celle du bâtiment principal ;
- les fenêtres sur la porte de garage doivent à carreaux.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0197

PIIA 2016-3680 – Monsieur Yves Riopel – Immeuble situé au 654 – 1^{re} Rue

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par monsieur Yves Riopel à

18 avril 2016

l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 154 du cadastre du Québec et situé au 654 – 1^{re} Rue ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet d'installation de deux enseignes murales sur le bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT que le projet soumis ne rencontre pas les critères et objectifs édictés au règlement n^o 0945 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale, en ce qu'il ne met pas en valeur le bâtiment sur lequel ces enseignes seront installées ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 22 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit refusé le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par monsieur Yves Riopel à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 041 154 du cadastre du Québec et situé au 654 – 1^{re} Rue et visant à installer deux (2) enseignes murales sur le bâtiment principal érigé à cet endroit.

Que copie de la présente résolution soit transmise au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0198

PIIA 2016-3682 – Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 182, rue Jacques-Cartier Nord

CONSIDÉRANT le plan d'implantation et d'intégration architecturale soumis par la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 298 du cadastre du Québec et situé au 182, rue Jacques-Cartier Nord ;

CONSIDÉRANT que ce plan a été déposé à l'égard du projet de reconstruction du perron avant du bâtiment principal érigé à cet endroit ;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors de son assemblée tenue le 22 mars 2016 ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Justin Bessette

Que soit accepté, tel que soumis, le plan d'implantation et d'intégration architecturale déposé par la Ville de

18 avril 2016

Saint-Jean-sur-Richelieu à l'égard de l'immeuble constitué du lot 4 270 298 du cadastre du Québec et situé au 182, rue Jacques-Cartier Nord.

Que soient en conséquence autorisés les travaux de reconstruction du perron avant (ancien parvis) du bâtiment principal érigé à cet endroit, le tout s'apparentant aux plans n^{os} PIA-2016-3682-01 à PIA-2016-3682-06 et aux annotations qui y sont inscrites, lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que la présente résolution équivaille d'autorisation au sens du règlement n^o 0923 sur la citation de monuments historiques.

Que copie de la présente résolution soit transmise à la requérante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-04-0199

Adoption du premier projet de règlement n^o 1431

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n^o 1431 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but de :

- supprimer l'usage Y1-01-01 à la colonne « A » et le contenu de la colonne « B » relatifs à l'usage « salle de jeux électroniques » à l'article 60 ;
- ajouter l'usage C4-02-12 « salle de jeux électroniques » à la sous-classe C4-02 à l'article 41 ;
- autoriser l'usage C4-02-12 (salle de jeux électroniques) ainsi que l'usage C4-02-06 (salle de bingo) et la sous-classe C4-01 (activités culturelles et récréatives) dans la zone C-1052 ;
- d'interdire l'usage C4-02-12 (salle de jeux électroniques) dans les zones C-1011, C-1026, C-1051, C-1073, C-1510, C-1511, C-1859, C-2112, C-2201, C-2618, C-5501, C-5580, C-5581, C-5582, C-5591, C-5598, P-1021, P-1046, P-1533, P-1542, P-2206 et P-3023 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

No 2016-04-0200

Adoption du premier projet de règlement n^o 1457

18 avril 2016

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1457 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone P-1825, délimitée au nord par la rue Georges-Phaneuf, à l'est par le boulevard du Séminaire Nord, au sud par la rue Lebeau et à l'ouest par la rue Dorchester, et d'y autoriser la classe « Multifamiliale », de 20 à 110 logements, et d'adopter les normes se rapportant à cet usage ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0201

Adoption du premier projet de règlement n° 1458

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Patricia Poissant
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1458 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser la « Classe 2 » du groupe commerce et service (C), dans la zone C-1524, située sur le chemin Grand Bernier Sud au sud de la rue des Carrières ;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 12 mètres au lieu de 10 mètres dans la zone H-1790, située entre la rue Smith et la rivière Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0202

Adoption du premier projet de règlement n° 1463

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que soit adopté, tel que soumis, le premier projet du règlement portant le n° 1463 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone du groupe habitation, à même une partie de la zone C-1862, située au sud de la rue Veilleux et au nord des rues Brais et Therrien dans le quartier Saint-Eugène, et d'y autoriser les classes « Unifamiliale, Bifamiliale et Trifamiliale », et d'adopter les normes se rapportant à ces classes d'usages ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

18 avril 2016

No 2016-04-0203

Adoption du second projet de règlement n° 1432

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le premier projet de règlement n° 1432 a été tenue le 4 avril 2016 ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adopté, tel que soumis, le second projet du règlement portant le n° 1432 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier la norme relative à un événement promotionnel érigé pour la vente de fleurs ou de plantes, lequel événement sera dorénavant autorisé uniquement pour un usage principal de fleuriste (C1-06-10) ou de vente au détail de fruits et légumes (C1-01-02) et ce, dans les zones du groupe commerce et service (C) et communautaire (P) ».

Monsieur le conseiller Ian Langlois vote contre cette proposition.

ADOPTÉE

— — — —

No 2016-04-0204

Demande d'exonération des frais relatifs à une demande de modification à la réglementation d'urbanisme – MRU-2016-3678 (règlement n° 1463)

CONSIDÉRANT qu'une demande de modification à la réglementation d'urbanisme a été déposée afin de décréter la création d'une nouvelle zone, à même une partie de l'actuelle zone commerciale C-1862, dans laquelle les classes d'usages habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale isolée seront autorisés ;

CONSIDÉRANT que cette demande vise plus particulièrement la propriété située au 280, rue Jacques-Cartier Sud ;

CONSIDÉRANT qu'avant 2012, cette propriété se trouvait dans une zone résidentielle et que depuis, un amendement au règlement de zonage a été adopté, de sorte que cette propriétés se retrouve maintenant dans une zone commerciale où aucun usage du groupe habitation n'est autorisé ;

CONSIDÉRANT, de plus, que depuis 2012, une opération cadastrale a affecté ce terrain dont la superficie est passée de 6 217 m² à 2 049 m², et la résidence qui y était érigée

18 avril 2016

a été démolie, faisant perdre en conséquence les droits acquis dont bénéficiait cette propriété ;

CONSIDÉRANT que les usages actuellement autorisés sur cette propriété sont très limitatifs et très difficiles à réaliser considérant l'environnement bâti et la superficie de la propriété ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que soit acceptée la demande d'exonération des frais relatifs à la demande de modification à la réglementation d'urbanisme n° MRU-2016-3678 visant à créer une nouvelle zone, à même une partie de l'actuelle zone commerciale C-1862, dans laquelle les classes d'usage habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale isolée seraient autorisées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

Monsieur le conseiller Hugues Larivière déclare être en conflit d'intérêt à l'égard de la prochaine résolution et, conséquemment, se retire de la salle des délibérations.

AVIS DE MOTION

No 2016-04-0205

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Création de l'usage C4-02-12 (salle de jeux électroniques) à la sous-classe C4-02 - Ajout des usages C4-02-06 (salle de bingo), C4-02-12 (salle de jeux électroniques) et des usages de la sous-classe C4-01 (activités récréatives et culturelles) dans la zone C-1052

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but de :

- supprimer l'usage Y1-01-01 à la colonne « A » et le contenu de la colonne « B » relatifs à l'usage « salle de jeux électroniques » à l'article 60 ;
- ajouter l'usage C4-02-12 « salle de jeux électroniques » à la sous-classe C4-02 à l'article 41 ;
- autoriser l'usage C4-02-12 (salle de jeux électroniques) ainsi que l'usage C4-02-06 (salle de bingo) et la sous-classe C4-01 (activités culturelles et récréatives) dans la zone C-1052 ;
- d'interdire l'usage C4-02-12 (salle de jeux électroniques) dans les zones C-1011, C-1026, C-1051, C-1073, C-1510, C-1511, C-1859, C-2112, C-2201, C-2618, C-5501, C-

18 avril 2016

5580, C-5581, C-5582, C-5591, C-5598, P-1021, P-1046, P-1533, P-1542, P-2206 et P-3023 ;
le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0206

Avis de motion – Création d'un programme d'aide financière pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant la création d'un programme d'aide financière pour le traitement des frênes situés sur les propriétés privées, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0207

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone, à même une partie de la zone P-1825, afin d'y autoriser la classe « Multifamiliale », de 20 à 110 logements

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but :

- de créer une nouvelle zone, à même une partie de la zone P-1825 ;
- d'y autoriser la classe « Multifamiliale », de 20 à 110 logements, et d'adopter les normes se rapportant à cet usage ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0208

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Ajout des usages de la classe 2 du groupe commerce et service à l'intérieur de la zone C-1524 – Augmentation de la hauteur maximale des bâtiments à l'intérieur de la zone H-1790

18 avril 2016

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Patricia Poissant, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but :

- d'autoriser la « Classe 2 » du groupe commerce et service (C), dans la zone C-1524 ;
- d'augmenter la hauteur maximale d'un bâtiment principal à 12 mètres au lieu de 10 mètres dans la zone H-1790 ;

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0209

Avis de motion – Règlement d'emprunt – Aménagement d'un talus situé sur l'avenue du Parc et aménagement d'un chemin d'accès sur le terrain de l'aéroport

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant des travaux d'aménagement d'un talus situé sur l'avenue du Parc et des travaux d'aménagement d'un chemin d'accès sur le terrain de l'aéroport, décrétant une dépense de 211 000 \$ et un emprunt à cette fin, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0210

Avis de motion – Règlement abrogeant le règlement n° 0997

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Yvan Berthelot, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement abrogeant le règlement n° 0997 décrétant un emprunt supplémentaire de 225 000 \$ pour réaliser le programme Rénovation Québec, phase VIII / Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

- - - -

No 2016-04-0211

Avis de motion – Modification de l'emprunt et de la dépense décrétés par le règlement n° 1075 relatif à la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques

18 avril 2016

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant l'emprunt et la dépense décrétés par le règlement n° 1075 relatif à la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

— — — —

No 2016-04-0212

Avis de motion – Modification au règlement de zonage – Création d'une nouvelle zone du groupe habitation unifamiliale, bifamiliale et trifamiliale, à même une partie de la zone C-1862

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Robert Cantin, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage, dans le but de :

- créer une nouvelle zone du groupe habitation, à même une partie de la zone C-1862 ;
- d'y autoriser les classes « Unifamiliale, Bifamiliale et Trifamiliale », et d'adopter les normes se rapportant à ces classes d'usages,

le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

— — — —

No 2016-04-0213

Avis de motion – Modification au règlement n° 0001

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller François Auger, qu'à une séance subséquente du Conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement modifiant le règlement n° 0001 relatif à la régie interne du Conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances, le tout tel qu'il apparaît au projet de règlement dont une copie est remise aux membres du Conseil municipal en date de ce jour, soit le 18 avril 2016.

— — — —

RÈGLEMENTS

No 2016-04-0214

18 avril 2016

Adoption du règlement n° 1412

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation portant sur le projet de règlement n° 1412 a été tenue le 21 mars 2016 ;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune demande d'approbation référendaire à l'égard de ce projet de règlement ;

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1412 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1412 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement portant le n° 1412 et intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de modifier la largeur minimale d'un lot intérieur et d'un lot d'angle, ainsi que la superficie minimale d'un terrain dans la zone H-1172, située au sud de la rue Saint-Denis et à l'ouest de la rue Champlain, face au canal et à la rivière Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0215

Adoption du règlement n° 1434

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1434 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1434 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1434 intitulé « Règlement relatif à la lutte contre la propagation

18 avril 2016

de l'agrile du frêne sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0216

Adoption du règlement n° 1448

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1448 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller François Auger
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1448 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1448 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 0879 relatif à l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

No 2016-04-0217

Adoption du règlement n° 1454

CONSIDÉRANT qu'une copie du projet de règlement n° 1454 a été remise aux membres du Conseil municipal dans les délais prescrits par la Loi ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Robert Cantin

Que les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement n° 1454 et renoncent à sa lecture.

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 1454 intitulé « Règlement autorisant l'acquisition d'équipements et l'exécution de travaux de mise en place de chambres de contrôle sur des conduites d'aqueduc existantes de la rue Pierre-

18 avril 2016

Dionne, décrétant une dépense n'excédant pas 241 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

DOCUMENTS DÉPOSÉS AU CONSEIL MUNICIPAL

Le document suivant est déposé au Conseil municipal.

- Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif tenue le 30 mars 2016
- Registre cumulatif des contrats accordés par le Comité exécutif et par les fonctionnaires à qui de tels pouvoirs ont été attribués pour la période de décembre 2015 à mars 2016
- Procès-verbal de correction pour le règlement n° 1392
- Certificat de la procédure d'enregistrement du règlement n° 1414

— — — —

CORRESPONDANCE

FEUILLET N° 2016-007

Lettres reçues de :

- 1) Madame Nancy Klein, du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire / Lettre confirmant l'approbation du règlement n° 1425 intitulé « Règlement autorisant l'acquisition de terrains situés dans le secteur de la rue de la Bergère à des fins de remembrement, décrétant une dépense n'excédant pas 3 400 000\$ et un emprunt à cette fin »

Réclamations :

18 avril 2016

- A) Monsieur Bruno Santerre, domicilié au 66, rue Alain –
Réclamation pour dommages à son véhicule automobile
causés par un nid de poule.

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la Loi, le Conseil municipal tient une période de questions. Les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- On discute de nouveau des critères édictés au règlement relatif aux usages conditionnels pour traiter et évaluer les demandes d'implantation des antennes de télécommunication.
- La plainte portée contre monsieur le maire Michel Fecteau pour manquement au code d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil municipal, et la décision rendue par la Commission municipale en regard de cette plainte, exonérant monsieur Fecteau de tout manquement à ce code.

- - - -

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Les membres du Conseil municipal sont invités à prendre la parole à tour de rôle. Leurs interventions portent principalement sur les sujets suivants :

- Des remerciements sont adressés aux responsables de l'organisme Parents Secours du secteur Iberville pour la tenue d'une activité de remise de passeports à l'intention des enfants.
- La valeur attribuée aux terrains vacants qui sont desservis mais qui ne peuvent pas être développés à court terme.
- L'inauguration d'une nouvelle clinique de médecine familiale sur la rue Douglas.
- La tenue d'une soirée d'information, le 20 avril prochain, concernant l'aménagement d'un parc nature dans le secteur du Haut-Saint-Jacques.
- Des félicitations sont adressées aux bénévoles et organisateurs du spectacle de fin d'année du Club de patinage artistique qui a été tenu en fin de semaine.

18 avril 2016

- L'opération «Grand nettoyage» qui s'est tenue en fin de semaine dernière dans le cadre de la Semaine de la Terre et la tenue d'une marche dans les rues de la Ville dimanche prochain pour souligner cette semaine.
- On suggère de réduire à 40km/h la vitesse maximum permise dans les secteurs résidentiels.
- Le bien-fondé des craintes de certains citoyens à l'égard des effets de la présence d'antenne de télécommunication sur la santé des gens étant donné l'absence de mise en garde de Santé Canada à cet égard.
- Le 50^e anniversaire d'existence de l'AFEAS de la Cathédrale.

- - - -

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2016-04-0218

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

La séance est levée à 21 h 14.

Maire

Greffier